



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ N° 2022-029P de délégation de signature à Mme Isabelle NOBLET, Responsable du Pôle Accueil, état-civil, élections

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil ;
- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-018P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de fonction et de signature à Mme Isabelle BILY, agent titulaire de la fonction publique, exerçant des fonctions d'agent d'état-civil ;
- Considérant** que le nom d'usage de Mme Isabelle BILY est désormais Mme Isabelle NOBLET ;
- Considérant** que Mme Isabelle NOBLET agent titulaire de la fonction publique territoriale occupe le poste de Responsable du Pôle Accueil, état-civil, élections ;
- Considérant** la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services ;

ARRÊTE :

- ARTICLE 1^{er}** L'arrêté municipal n°2020-018P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Isabelle NOBLET, Responsable du service Accueil, état-civil, élections.
- ARTICLE 3** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Isabelle NOBLET, agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, pour les fonctions d'officier d'état civil.

Dans le champ de cette délégation, Mme Isabelle BILY sera exclusivement chargée de :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants.
- la réception des déclarations parentales conjointes de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de décision d'autorisation de changement de prénom.
- d'enregistrement du PACS (pacte civil de solidarité) pour la transcription, la légalisation de signature, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil.
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 4 Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à M. le Procureur de la République, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 1^{er} septembre 2022
le Maire,

Danielle CORNET.



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 5/09/2022
- De la notification le : 5/09/2022

Signature



- De la publication le : 7/09/2022